

Sur les écrans du monde

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 79

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En effet, l'ordonnance concernant le contingentement des films a été prise trois jours après la séance de la Chambre, sans que celle-ci ait eu l'occasion de statuer sur un projet définitif. De plus, elle est entrée en vigueur nonobstant notre protestation envoyée par pli express et recommandé à Monsieur le Chef du Département fédéral de l'Intérieur, auquel nous confirmions et exposions de façon circonstanciée ce qui précède. Cette protestation, bien qu'émanant des milieux intéressés, est restée sans réponse, voire même sans un simple accusé de réception.

D'autre part, le Président de la Chambre suisse du cinéma, qui m'avait prié à un entretien quelques jours avant la réunion de la Chambre, et auquel je profitai de demander à quoi en était la question du contingentement des films, m'affirma qu'elle était encore à l'étude et sous les cartons. Aussi qu'elle ne fut pas ma surprise en apprenant, par le représentant d'une maison de distribution de films, qu'elle figurait bel et bien sur l'ordre du jour de la dite réunion; et la demande expresse des délégués de notre Association dans la Chambre de surseoir à l'examen de ce problème jusqu'à plus ample informé a été rejetée par tous les autres membres de la Chambre, sur la pression de son bureau.

Nous nous réservons d'ores et déjà de publier in extenso et à notre décharge, dans un prochain numéro du «Film-Suisse», les lettres adressées au Président de la Chambre suisse du cinéma et au Chef du Département fédéral de l'Intérieur.

Ce qui précède nous amène à constater que la Chambre suisse du cinéma, à peine créée, ne sert déjà plus qu'à enregistrer les propositions de ses commissions — et celle chargée de l'examen de la question du contingentement ne comprenait aucun représentant de l'exploitation cinématographique — et que son intérêt et son but tels que nous les avons compris lors de sa constitution et qui devaient être d'établir dans un intérêt national et général une utile collaboration avec tous les groupements indirectement intéressés à la cinématographie: Autorités cantonales d'instruction et de police, milieux intellectuels, artistiques, touristiques, etc., n'existe déjà plus... ou n'a jamais existé!

En d'autres termes, un grand pays producteur de films — la France — supprime le contingentement des films étrangers et des films doublés, l'expérience en ayant démontré tous les désavantages... et la Suisse, qui ne produit pour ainsi dire aucun film et qui est entièrement dépendante de l'étranger pour l'approvisionnement des salles de cinéma en Suisse, décrète le contingentement des films!

Serait-ce l'histoire de la grenouille voulant se faire aussi grosse que le bœuf!

Ed. Martin,

Président de l'A.C.S.R.

Observation de la rédaction: Une réponse de la Chambre suisse du cinéma paraîtra dans le numéro prochain du «Film-Suisse».

Sur les écrans du monde

FRANCE.

Les fonctions attribuées à l'Institut international du cinéma éducatif, à Rome, seront désormais exercées par la Commission internationale de Coopération intellectuelle.

On sait que le rôle de l'Institut international du Cinéma éducatif, qui cessa de fonctionner lorsque l'Italie quitta la Société des Nations, était principalement de constituer un organisme permanent remplissant les diverses fonctions qui lui avaient été assignées par la convention de 1933. Celle-ci prévoyait notamment que les hautes parties contractantes accorderaient le bénéfice de tarifs réduits ou de la franchise pour le transport des films ayant un caractère éducatif international, ainsi que certains allègements douaniers. Il appartenait à l'Institut de délivrer des certificats attestant que les films présentaient le caractère requis pour bénéficier de ces avantages.

Or par procès-verbal établi le 12 septembre 1938 à Genève, au sujet de l'application de divers articles de la convention du 11 novembre 1933, il a été décidé que les fonctions attribuées à l'Institut international du cinéma éducatif par la dite convention seront désormais exercées par la Commission internationale de coopération intellectuelle, dont le siège est à Paris.

*

Pour nos nombreux lecteurs, qui aiment tant voir les films de Sacha GUITRY, nous reproduisons l'article suivant, dû à la plume de Monsieur E. Harispuru (Cinématographie Française):

L'Homme du Jour: M. Sacha Guitry.

La vedette du jour lui appartient incontestablement. Sa récente nomination à l'Académie Goncourt, les polémiques qui ont précédé sa nomination et celles qui ont suivi sa brillante élection ont défrayé les chroniques.

Ayant eu le privilège de collaborer depuis six mois avec M. Sacha Guitry à l'exécution de son dernier film: «Ils étaient neuf célibataires», j'ai pensé que les lecteurs de la Cinématographie Française seraient intéressés par les souvenirs d'un «Producteur», et qu'ainsi ils pourraient se faire une opinion sur l'auteur et le metteur en scène dont ils ont si souvent entendu parler.

Ce qui frappe au premier contact, c'est la grande courtoisie dont sont empreintes ses paroles. Extrême politesse, rondeur des mots utilisés, phrases si aimablement tournées qu'on se sent aussitôt attiré. Un physique puissant, des yeux bleus autoritaires qui vous regardent droit, des mains qui serrent loyalement les vôtres. Et puis une grande, une très grande intelligence, qui vous rend admiratif.

Sur le plan des affaires — je parle des conventions liant un auteur à un producteur — on est frappé par la volonté de détruire une légende: l'auteur le plus cher in the world. Il exige des clauses absolument imprévues: les maquettes des décors seront soumises à son approbation. M. Sacha Guitry ayant jusqu'à ce jour constaté les proportions inutiles des décors et les sommes ainsi gaspillées... — Avant la signature d'un contrat ou après, le désir

qu'il exprime d'une entente complète dans chacune des décisions qui accompagnent l'exécution d'un film.

Sur le plateau, cette courtoisie dont je parlais tout à l'heure est la même pour le producteur, pour l'électricien; le machiniste ou les interprètes.

Sa mise en scène est ciselée. L'interprétation des acteurs est le constant souci de son activité. Il «interprète» pour le «grand acteur», comme pour le «figurant». C'est un mot dont il a horreur d'ailleurs. Il appelle ceux-ci MM. les Artistes, il appelle ceux-là Mes chers Camarades.

Il a bien «pigé» la technique de l'appareil de prises de vues, et il sait lui donner la place qui convient. S'il ne connaît pas encore les numéros des objectifs, son œil fin connaisseur sait se placer sur la loupe et sait apprécier le «verre dépoli» — c'est exactement ce que je désirais, dit-il au chef-opérateur.

Pendant les 28 jours qu'ont duré les prises de vues des «Neuf célibataires», il n'est jamais arrivé après l'heure.

Entre chaque changement de plan, le cercle se formait autour de lui: ses anecdotes, les souvenirs de ses entretiens avec les hommes les plus célèbres, sa grande érudition — et tout le monde était dans la joie. — Mais aussitôt la «lumière prête», le travail reprenait instantanément, dans une atmosphère de confiance et d'affection.

Panegyrique, dites-vous? c'est bien vrai. Et ne croyez pas que je suis encore sous le charme, car Dieu sait les avertissements que j'ai reçus de mes prédécesseurs!

Il le savait d'ailleurs. Ne m'écrivait-il pas: «Vous avez un groupe certain. Moi, mon groupe est dans ma tête». Et cette tête, combien l'a-t-on visée? Il souffrait

de toutes les lâchetés dont il avait été victime, lâchetés qui visaient à dénigrer son immense talent, lâchetés qui visaient sa vie privée.

Aussi, si sa joie a été immense d'être honoré d'un fauteuil à l'Académie Goncourt, son plaisir a été extrême de dire à un grand poste d'émission ses sentiments à l'égard de «certains» qui avaient abusé de leur situation dans la Presse.

Croyant avoir une expérience en matière de production, j'ai pensé écrire ces quelques lignes: la vérité étant toujours bonne à dire.

E. Harispuru.

Avant le Festival de Cannes.

Au fur et à mesure que l'ouverture du Festival international de Cannes s'approche — on sait qu'elle aura lieu le 1^{er} septembre — de nouveaux pays font connaître leur adhésion.

A l'heure actuelle, les pays participants sont, en plus naturellement de la France: Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., la Belgique, la Pologne, la Suède, l'Égypte, les Pays-Bas. La République Argentine, le Mexique et le Luxembourg seront également présents.

(Réd.: et la Suisse?)

La France présentera les films suivants: *L'enfer des anges*, *La Charette fantôme*, *La loi du Nord* et *Cavalcade d'amour*.

L'Amérique, qui a droit à 12 films, n'a pas encore envoyé sa liste complète.

La Belgique enverra: *Magie africaine*, *Memling, peintre de la Vierge* et *L'acier*, c'est-à-dire trois documentaires.

A Cannes on présentera également un film tchécoslovaque interdit par l'Allemagne: *La Grande solution*, film qui avait été présenté à Prague deux semaines avant l'entrée des troupes allemandes.

Les Français ne sont pas satisfaits du Concours de films d'amateurs de Zurich.

Le Concours de Zurich déclassé gravement la France.

Enfin, s'est tenu à Zurich, dans le cadre des grandes manifestations internationales de l'exposition suisse, le Concours international; chaque pays devait envoyer un film pour chacune des quatre catégories fixées.

On n'apprendra pas sans une vive et pénible surprise, que la France a, à Zurich, été classée septième, après la Suisse (première), l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suède et l'Angleterre. Au Concours international annuel de la Fédération, la France avait l'habitude d'être mieux placée; elle fut seconde les deux dernières années; auparavant elle avait été première trois années de suite.

Le Premier Grand Prix a été attribué à *De l'Ombre à la Lumière*, de M. Haefliger, Suisse (16 mm).

La France a été représentée par:

Les deux Fous, film à scénario, S. Rimartchouk (16 mm); *Départ à l'Aube*, tourisme de montagne, R. Catu (16 mm); *Re-*

gards sur le vieux Grenoble, reportage et voyages, A. Gimel (16 mm); *La Vie du Myxomycète*, Dr. Obaton, scientifique (16 mm).

Notons qu'on ne saurait approuver l'exclusion des films des lauréats du concours des «Dix meilleurs films», du C.A.C.F. Les scissions et exclusions qui se sont produites il y a quelque deux ans ne devraient pas porter des conséquences préjudiciables à une représentation française complète et valeureuse dans une grande manifestation internationale. Ce sont là «questions de formules» qu'il est toujours facile de mettre au point quand un intérêt supérieur est en cause.

On estime à 300 000 le nombre des projecteurs en circulation en France, et le nombre des cinéastes amateurs qui s'adonnent à leur passe-temps de façon habituelle serait au moins de 50 000.

(Pierre Michaut, Cinématogr. Française).

Limitation d'Ouverture de nouvelles Salles de Cinéma.

Il sera créé dans chaque région de distribution un Comité Consultatif ayant pour but de régulariser l'ouverture des nouvelles salles de théâtres cinématographiques.

Il est de l'intérêt de la profession que l'ouverture de nouvelles salles cinématographiques se fasse d'une façon méthodique, dans un sens tel que l'on parvienne à obtenir le maximum de recettes d'une façon générale, dans l'exploitation des films en France.

Le Comité Consultatif devra être obligatoirement réuni par le préfet du département où la nouvelle salle aurait fait une demande d'ouverture à la demande des intéressés.

Le Comité Consultatif serait composé en quantité égale d'une part, de directeurs de théâtres cinématographiques, d'autre part, de distributeurs de films, parmi eux il pourrait y avoir un représentant.

En dehors des membres titulaires, seront désignés des membres suppléants, car au-

cune personne pouvant avoir un intérêt quelconque dans la détermination de l'ouverture d'une salle ne pourra faire partie, pour cette délibération, du Comité Consultatif et il pourra alors être récusé sur proposition motivée soit du demandeur, soit des concurrents.

Il sera, dans ce cas, fait appel à un suppléant dans l'ordre d'inscription.

L'avis motivé du Comité Consultatif sera transmis au préfet qui devra en tenir compte en même temps que des autres consultations actuellement pratiquées pour motiver sa décision.

Au cas d'avis défavorable, de même qu'au cas d'avis favorable, le directeur de théâtre ou les distributeurs auront la faculté d'appel à un Comité Consultatif d'Appel, qui se tiendra à Paris et qui sera composé en nombre égal de distributeurs et de directeurs.

Ce Comité d'Appel sera présidé par une personnalité du monde cinématographique sans intérêts ni attaches tant à la distribution qu'aux salles cinématographiques. La désignation du président du Comité d'Appel sera soumise à l'agrément du ministre des Finances.

L'avis du Comité d'Appel sera transmis au ministre des Finances qui prendra une décision et la fera connaître au préfet.

Les Comités seront tenus de juger des questions en se basant sur la situation générale de l'industrie des salles cinématographiques dans l'agglomération considérée. Elle prendra comme base:

a) La fréquentation hebdomadaire des salles. Il peut être admis qu'une fréquentation normale est de 15 % de la population pour les centres moyens;

b) La population, compte tenu des moyens de transport, de la proximité d'un grand centre, etc.

Enfin, le Comité aura à tenir compte de la situation particulière de l'emplacement proposé, de sa proximité par rapport à d'autres établissements, de l'animation du quartier et de la rue, du genre de la clientèle envisagée, de l'importance de la salle projetée et de la possibilité de programmation.

On fête le premier tour de manivelle de «SIXIEME ETAGE».

Pour fêter le début de tournage de *Sixième Etage*, adaptation de la pièce d'Alfred Gehri (auteur suisse), mise en scène de Maurice Cloche, la C.I.C.C. et la Paramount française avaient réuni quelques-uns de leurs interprètes autour de leur metteur en scène, et invité les journalistes parisiens au cours de cette cordiale réception, donnée dans les salons du «Club des Vedettes», rue François-1^{er}.

Janine Darcey, Florelle, Germaine Sablon, Carette, Jean Daurand recevaient leurs amis, et Maurice Cloche parlait de ses premières scènes...

Deux jours après, au studio de Saint-Maurice, j'ai vu tourner la toute première «prise», située dans un étonnant décor

MIROIRS
DE TOUTES MARQUES
DE TOUTES DIMENSIONS



Un Succès!...
Le Sphérique 200^{mm}
Sélectionné

C.I.P.L.A. 101, Rue de Prony PARIS 17^e
Tel. CAR. 60-36 - Adr. Teleg. PLASIP. PARIS
R.C. 261-501 B.

d'étage aux multiples intérieurs, notamment un atelier qui est habité par Pierre Brasseur, et dont l'immense fenêtre-terrasse ouvre sur un prestigieux panorama de toits parisiens, montmartrois même puisqu'on aperçoit le Sacré-Cœur. Cette réussite de Bijon enclora une large partie des intérieurs de ce film qui apporte un ton nouveau au film français, le ton doux-amer, très proche des comédies américaines de qualité. J. D.

Personnalités du Cinéma américain à Paris.

Comme chaque été, de nombreuses personnalités du cinéma américain sont en ce moment les hôtes du «vieux continent».

La semaine dernière, c'étaient la charmante vedette Myrna Loy, le sympathique acteur Cary Grant.

Signalons également le court passage à Paris de Mr. Hal. B. Wallis, le plus important collaborateur de Jack Warner, et qui supervise la presque totalité de la production Warner Bros.

Lundi soir, avec le «Normandie» arrivait en France la cantatrice Grace Moore, qui vient passer plusieurs mois en Europe. Elle assistera à la fin du mois d'août à la première du film *Louise*, et tournera peut-être un autre film en France; on parle de *Manon-Lescaut*.

Ce serait le troisième Manon cinématographique de l'année. On sait que Merle Oberon va tourner ce sujet à Londres, et que Martha Eggerth doit être également Manon dans une grande production musicale française.

Mardi soir, la compagnie Warner Bros avait réuni la presse cinématographique pour lui présenter Mr. Léon G. Turrour. Ancien «G.Man», M. Léon Turrour a été le chef des services de contre-espionnage des Etats-Unis. C'est de son livre de mémoires qu'à été tiré le film *Les Aveux d'un Espion nazi*, qui sort à Paris cette semaine.

M. Turrour ira vraisemblablement s'installer à Hollywood, où l'on va produire plusieurs films dont il sera le scénariste.

Notons également la présence à Paris de W. Ray Johnston, président de la compagnie américaine Monogram Pictures.

La Télévision à Lille.

La Compagnie Française de Télévision a installé à Lille un poste émetteur haute fréquence qui porte à 50 ou 60 kilomètres. Ce poste a transmis le 14 juillet dernier, la revue des troupes sur l'Esplanade devant le bâtiment de Télévision. Il a été possible, en différents endroits, de suivre parfaitement le défilé sur les récepteurs installés.

* * *

Parmi les promotions de la Légion d'Honneur du Ministère de l'Éducation nationale, on relève les noms de quatre artistes de grand talent: Mme Gaby Morlay, Valentine Tessier, Mme Mary Marquet et Pierre Blanchar.



Olivia de Havilland et Dick Powell dans une comédie charmante, amusante d'un bout à l'autre: «Une enfant terrible.» Film Warner Bros.

La Guerre des Brevets reprendrait-elle!

Le bruit court dans les milieux techniques qu'une conférence des grosses sociétés étrangères d'appareillage sonore se réunirait prochainement à Paris.

Le but en serait une offensive renouvelée contre les matériels d'enregistrement et de projection qui travaillent sur des brevets peu onéreux.

Les compétences françaises estiment fort contestables les bases d'une attaque contre ces brevets indépendants. Il serait curieux que les trusts mondiaux cherchent à les intimider.

ÉTATS-UNIS

Télévision.

Le même problème qui s'était posé en Grande-Bretagne vient de se présenter pour les dirigeants des postes de télévision américains. Les Compagnies de cinéma de Hollywood conscientes du danger que représente pour elles le développement de la télévision, ont carrément refusé de louer leurs films, même les plus anciens.

D'autres petites localités ont bien accepté de céder des films à la N.B.C., mais ont demandé des prix trop élevés, même pour de vieilles productions.

Aussi, les postes d'émission de télévision, dont les programmes sont composés pour 75 % par des films, ont-ils décidé de diffuser des films de 16 mm. Mais, là encore, ils rencontrent de grosses difficultés.

Les postes de télévision se sont alors adressés aux firmes qui distribuent aux Etats-Unis les films européens.

C'est ainsi que les possesseurs de postes de télévision pourront voir bientôt à domicile, transmis par télécinéma, les films

français: *La Guerre des gosses*, *La Ker-messe héroïque*, *Mayerling*, *La mort du cygne* (Ballerina) et les films anglais *A l'angle du monde*, *Peg of old Drury*, *Le magasin d'antiquités*.

Les films sont loués à raison de 150 \$ par transmission, soit près de 700. — Fr. suisses.

*

Après cinq semaines de fermeture en protestation contre la taxe supplémentaire de 10 % imposée par la Municipalité, les cinémas de Québec ont eu gain de cause. Le «Premier», M. Maurice Duplessis, après une enquête approfondie, a demandé à la Municipalité d'abolir la taxe en question ce qui a été fait.

Aussi les onze cinémas de Québec, fermés depuis le 2 juin, ont fait leur réouverture le 10 juillet.

Un public nombreux s'est rendu ce jour-là dans les salles qui ont fait, dès lors, de très belles recettes. En particulier les actualités du *Voyage au Canada des Souverains Britanniques* a remporté un très grand succès.

La fermeture des onze cinémas de Québec constituait évidemment une situation paradoxale.

Québec est un centre touristique réputé dans le monde entier, et on imagine aisément l'impression chez les visiteurs d'une ville de 110 000 habitants sans un seul cinéma!

Aussi la «grève» cinématographique dépasse-t-elle déjà le cadre d'une protestation privée. Tous les pouvoirs publics étaient de la partie. Les ouvriers syndiqués avaient protesté; les hôteliers avaient protesté; les agences de voyages avaient protesté. Tout le monde protestait et les édiles étaient débordés de lettres sans compter les journaux qui battaient la grosse caisse.

Le maire, M. L. Borne, avait eu un éclair de génie. La municipalité ouvrirait une salle à ses frais et y présenterait des films. Ce fut un tollé général dans le public. Comment! Non seulement la ville surtaxait, mais elle ferait concurrence à l'exploitation!

La proposition du maire fit long feu.

ANGLETERRE.

La «British Standards Institution» a donné, après des recherches précises, une définition et un standard précis pour ce qu'on appelle le «Safety Film» (film ininflammable). Il a adopté comme base «l'essai Lehman», qui avait été recommandé au VII^e Congrès International de Photographie Scientifique et Appliquée. Il a adopté aussi un «essai rapide» pour se rendre compte tout de suite et exactement si tel film peut être classé comme «Safety».

Une Nouvelle Salle spécialisée dans la projection des Films français à Londres.

Londres va posséder une salle spécialisée de plus pour la projection des films français. Ce nouveau cinéma — l'Embassy — est actuellement en construction à Tottenham Court Road, tout près du Dominion Cinema, à deux pas d'Oxford Street, et sera inauguré dans le courant de septembre.

L'Embassy portera à sept le nombre des salles de Londres donnant des films français. Ce sont l'Academy, le Berkeley, le Studio One, le Paris, le Curzon et le Cinephone (ce dernier également en construction).

ALLEMAGNE

Version allemande d'un Film de Tino Rossi.

La censure vient de donner son visa pour la version allemande du film *Naples au Baiser de feu* que l'Adler film a synchronisée en allemand. Les chansons du célèbre artiste seront probablement enregistrées par Tino Rossi lui-même en allemand.

Rappelons que depuis son séjour à Berlin et le triomphal succès de la version originale du film *Naples au Baiser de feu*, Tino Rossi est devenu très populaire en Allemagne.

Répetons-le:

Le cinéma n'est pas le théâtre.

Emile Jannings déclare à l'occasion de ses vingt-cinq ans d'écran:

«Un acteur ou un cinéaste ne doivent pas considérer le cinéma uniquement du point de vue théâtral. Le théâtre est une école, il prépare, mais là s'arrête son rôle. Le théâtre est pour un acteur ou un metteur en scène qui se destine au cinéma, un stage, comme pour un futur médecin le séjour dans un hôpital.

«Le cinéma est d'abord mimique. Or, la parole tue la mimique. Le cinéma offre des moyens d'expression bien divers. Un acteur peut au théâtre exprimer des sentiments, obtenir des effets sans que lui-même prenne part à la vie de son personnage, mais au cinéma cela est impossible. L'objectif découvre impitoyablement l'état intérieur de l'acteur. Un acteur virtuose intéressera, mais il laissera froid.

«Le public doit être ému, mais pour l'émouvoir il faut lui donner la certitude que l'être qui se meut sur l'écran est lui-même ému: au cinéma ce que l'acteur lui-même ne ressent pas, se perd dans le vide.

Voici les deux premières remarques que je fis lors de mes débuts cinématographiques.

«Au théâtre, j'avais toujours cru qu'il n'y avait pas de «ismes» dans l'art. Pas de romantisme, pas de naturalisme..., mais j'ai dû admettre que le cinéma en connaissait un: l'Expressionisme. Certes, aujourd'hui, le parlant a beaucoup modifié, mais non pas le fond des choses. Nous autres de la vieille école, avons appris à nous exprimer avec le visage, et cela a été le meilleur apprentissage. Car ce qui est essentiel au cinéma, c'est l'effet optique. Le spectateur regarde, avant d'écouter. La parole est un complément. L'image reste à la base du film.

«Ceux qui, aujourd'hui, soutiennent que l'image doit servir et souligner la parole, n'ont jamais rien compris et ne comprendront rien au cinéma. Le cinéma ne peut être uniquement destiné à enregistrer du théâtre.»

YUGOSLAVIE.

La Yougoslavie ne produit que des films documentaires, culturels et analogues; cette production a atteint un maximum en 1936. Les 63 films de 1938 ont été tournés par 14 firmes.

Il est passé, en 1938, sur les écrans yougoslaves, 987 films; c'est un notable progrès sur 1937, où l'on en n'avait présenté que 841. Ce total de 1938 comprend les 63 films nationaux.

Au 1^{er} Janvier 1939, le nombre des Cinémas était de 384, dont 53 muets, totalisant 121.000 places; dans ce nombre, 108 seulement jouent tous les jours, 100 de trois à cinq fois par semaine, 154 une ou deux

† Léon Charrière.

Le 9 août est décédé à Lausanne M. Léon Charrière, administrateur du cinéma «Rex S.A.», membre de l'A.C.S.R. Le défunt était âgé de 52 ans. Il était originaire de Cerniat (Gruyère). Il fit un apprentissage d'électricien. Peu avant la guerre, il ouvrit, à Bulle, un grand commerce d'orchestrons et de pianos mécaniques. Sa maison devint vite prospère. Elle expédiait sa marchandise dans toutes les parties du monde. Quand la mode des orchestrons eut pris fin, ce fut la vente des appareils de radio. Il y a cinq ans, M. Charrière quittait Bulle pour Lausanne où il s'intéressa à l'industrie du cinéma.

Léon Charrière fut un homme très entreprenant, qui avait des affaires un sens avisé.

fois par semaine et 14 occasionnellement.

Les Directeurs paient un impôt d'Etat de 17 % du prix d'entrée; d'autres taxes atteignent 40 % de l'impôt d'Etat, en sorte que la proportion de l'impôt total atteint, en moyenne 33,25 %. A cela vient encore s'ajouter une taxe de 1 dinar par ticket, pour constituer le Fonds de secours aux théâtres.

Le droit de censure est de 3 dinars par mètre pour les grands films et de 1,50 pour les films de culture. Les films nationaux paient la moitié de ce droit. La censure prélève encore un droit de licence de 0,55 dinar par mètre, pour tous les films. Depuis le 16 Mai 1938, on a établi un impôt spécial de 0,50 dinar par mètre de grand film ou de film réclame.

Pour le contrôle, les Importateurs et les Loueurs doivent fournir à l'Office Central du Cinéma l'original des contrats de location sur des formules spéciales qui coûtent 25 dinars pour les films jusqu'à 600 m. et 50 dinars pour ceux au delà.

On compte que, finalement, les frais de licence de présentation d'un grand film reviennent à 40.000 dinars en moyenne.

Il y a eu, en 1938, 22 firmes de location à Zagreb et à Belgrade. On estime les recettes brutes de 1938 à 134 millions de dinars. Au début de 1937, les capitaux investis dans l'Industrie atteignaient 75 millions de dinars.

Communications des maisons de location

Comme pour les films de long métrage,

WARNER BROS.

remporte pour les «courts-sujets» le plus grand nombre de récompenses décerné à une seule compagnie par l'ensemble des Directeurs de Cinémas américains.

7 récompenses sur un total de 16 sont attribuées aux «courts-métrages Vitaphone» de WARNER BROS. (Une compagnie en obtient 3, les 6 autres étant réparties entre les autres producteurs):

Meilleur film musical en 2 bobines, en noir et blanc

Meilleur film musical en 2 bobines, en couleurs

Meilleur film en 2 bobines — sujets historiques

Meilleur film en 1 bobine — sujets comiques

Meilleur film en 1 bobine — dessin animé en noir et blanc

Meilleur film en 1 bobine — sujets sportifs

Meilleur film en 2 bobines — comédies.

Ainsi la Compagnie WARNER BROS. se voit-elle, une fois encore, expressément désignée comme: la Compagnie No. 1.